**la DNL au BAC**

La DNL se passe à l'oral, lors d'une épreuve de 20 mn avec une préparation de 20 mn (10 mn en continu + 10 mn en interaction avec l'examinateur) dans un autre établissement en général au mois d'avril. Saint Charles fait passer un oral blanc auparavant.

La note de cette épreuve orale compte pour 80 % et le contrôle continu annuel de terminale en DNL compte pour 20 %. Le tout doit être au moins égal à 10 pour valider la mention et il faut aussi avoir eu à l'épreuve écrite normale d'allemand au moins 12/20 sinon l'épreuve d'oral passée ne sera pas validée.

Les élèves peuvent aussi prendre la DNL comme l'une des 2 options au bac. S'ils prennent la DNL en option 1, ce sera coefficient 2 pour les points au-dessus de 10 et s'ils la prennent en option 2, ce sera coefficient 1 pour les points au-dessus de 10. S'ils ont en dessous de 10, cela ne les pénalisera pas mais ils n'auront aucun bénéfice de l'option. S'ils n'ont pas validé l'option (parce qu'ils avaient moins de 12 à l'écrit) cela ne les empêche pas de garder les points de l'oral au-dessus de 10 si la DNL a été prise en option.

La première partie, conduite dans la langue de la section, prend appui sur un document ou un support d’activités se rapportant à la discipline (oral en continu).Le candidat choisit entre deux sujets tirés au sort. L'équilibre entre histoire-géographie est aléatoire pour ces sujets (cela peut être deux sujets d'histoire ou deux sujets de géographie, ou un sujet d'histoire et un sujet de géographie).

Lors de cette première partie de l’épreuve, le candidat doit donner la preuve qu’il sait rendre compte du document de manière précise et nuancée, qu’il sait en dégager les idées maîtresses et les centres d’intérêt.

L’examinateur doit prendre en compte :
- la clarté de l’exposé et l’intelligibilité du contenu exprimé par l’élève ;
- l’aptitude à analyser et à argumenter ;
- la qualité de l’information et la culture du candidat, dans le domaine considéré ;
- la richesse et la précision de l’expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

La deuxième partie de l’épreuve consiste en un entretien (oral en interaction), conduit dans la langue de la section, qui porte sur les travaux et activités effectués au cours de l'année de terminale dans les cours de DNL et de manière plus générale, dans le cadre de la section. La liste des questions étudiées dans cette discipline en terminale est fournie à titre d’information par le candidat à l'examinateur. Elle est visée par l'établissement et remise aux candidats par leur professeur de DNL en terminale. L’entretien peut également porter sur l’ouverture européenne et les diverses formes qu’elle a pu prendre dans l’établissement : partenariat, échanges, clubs, journaux, relations internet, etc. L’entretien est conduit de manière libre, en évitant les questions stéréotypées. Le candidat doit donner la preuve de son aptitude à réagir spontanément à des questions non préparées, mais relatives à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active.

La mention européenne allemand est portée sur le diplôme du bac.

(le 8.9.2014)